



Compte rendu des
CAPL n°1 et 2 du 5 novembre 2019
Listes d'aptitudes

Avant les débats, les élus ont lu la déclaration liminaire ci-dessous :

Madame la Présidente,

Nous sommes réunis ce jour pour établir les listes d'aptitude.

Notre position sur ce système de promotion n'a pas changé. Nous vous ferons grâce aujourd'hui d'un grand discours à ce sujet mais la priorité doit être donnée aux concours internes et à la création d'un véritable examen professionnel.

Cependant, comme toujours les élus s'attacheront à veiller à la défense au plus juste des agents qui s'y inscrivent.

Il faut souligner qu'il s'agit cette année d'un cru exceptionnel car nous constatons l'octroi plus que généreux d'une potentialité de B en A, après il est vrai de longues années de disette, et une potentialité de C en B.

S'il s'agit d'une preuve de bonne volonté de notre direction générale envers les pauvres manants à son service, histoire de faire passer la pilule du Nouveau Réseau de proximité, nous lui rappellerons que les agents méritent mieux que l'aumône et que la fameuse charité exercée comme à la sortie de l'église doit rester dans les livres d'histoire.

En revanche, si l'objectif est bien d'apporter une reconnaissance de la valeur et de l'engagement des agents, là c'est complètement raté.

A un avenir de plus en plus précaire s'ajoutent donc des potentialités d'évolution de carrière quasiment au point mort. Il ne faut pas dès lors s'étonner du nombre de plus en plus faible des candidats à ces listes d'aptitude.

Les agents ne se sentent pas moins aptes à évoluer qu'auparavant. Non, ils sont tout simplement démotivés.

Comment être assuré de conserver sa situation ou de pouvoir revenir à terme dans son département quand notre ministre, sur un coup de tête irréfléchi, décide de casser la DGFIP, ses missions et ses structures?

Et c'est bien là le résultat de nombreuses années de réformes sans queue ni tête, d'économies drastiques décidées au doigt mouillé, de la mise en cause dans les médias du professionnalisme des agents, de l'utilité de leurs missions.

Des individus robotisés, interchangeables, perdant petit à petit le sens de leur utilité et obligés d'accepter toujours plus de moins-disant car soi-disant toujours trop privilégiés par rapport à d'autres.

Mais surtout ne pas espérer que cette désespérance permet l'acceptation de tous les projets néfastes de notre gouvernement actuel. Au contraire, elle est la source d'une colère de plus en plus sourde, qui ne demande qu'à s'exprimer.

Section du Lot du Syndicat National CGT Finances Publiques

Site internet: <http://www.financespubliques.cgt.fr/46/>

Courrier électronique: cgt.ddfip46@dgfip.finances.gouv.fr

CAP CONTROLEURS

Siégeaient pour la CGT: Julien Caumon et Frédéric Dougnac

Cette année, une seule potentialité était offerte pour le département, ce qui confirme la tendance de réduction de l'année dernière.

Quatre dossiers étaient présentés.

Grâce à notre intervention, deux dossiers ont été classés "excellent".
Un agent a été classé "très bon".

Nous sommes intervenus énergiquement pour qu'un dossier "à revoir" soit classé en "très bon" mais la direction a refusé de réviser sa position.

La CGT a voté "contre" cette situation, considérant qu'il méritait amplement d'être mieux classé.

CAP INSPECTEURS

siégeaient pour la CGT : Valérie Bourgeois et Nathalie Marsol

Une potentialité était enfin ouverte cette année pour le département, après quatre longues années de disette.

Sept dossiers étaient présentés.

Deux dossiers ont été classés "excellents".

Un autre dossier aurait mérité amplement d'être classé dans cette catégorie. Nous avons eu beau défendre aprement celui-ci, la direction a campé sur ses positions et décidé de le maintenir en "très bon".

En revanche, après une très longue discussion, et faute de pouvoir fournir des arguments valables, la direction a accepté de faire passer en "très bon" un dossier qu'elle souhaitait laisser en "à revoir".

On totalise ainsi 3 dossiers classés en "très bons".

Enfin, 2 dossiers ont été classés "à revoir" malgré leurs qualités indéniables et les arguments des élus en leur faveur.